

## S O M M A I R E

- *Aime la vie et défends la* L'infanticide à l'horizon. Fopndation Lejeune p. 1
- *Chronique Romaine* L'abolition du surnaturel. Luisella Scrosatti. p. 3
- *Vie spirituelle* Prier pour le salut du monde. St Jean de Cronstadt p. 8
- *Doctrine et Vie* Court précis de la Loi Naturelle. Jean Madiran p. 10
- *Europe* Il y a 25 ans l'OTAN bombardait la Serbie. Antoine de Lacoste. p. 16
- *Notre Histoire* L'incroyable résistance des chrétiens cachés du Japon. P. J-F. Thomas sj p. 18
- *Livres* Le capitaine Darreberg p. 21 • Pourquoi la Russie a gagné p. 23
- *Témoignage* Donnez nous des robes noires p. 24

Certains esprits superficiels ont été choqués par les terribles menaces contenues dans le discours de Notre-Dame de la Salette. Nous ne pouvons pas croire à un Dieu si cruel, ai-je entendu dire. C'est oublier que les menaces divines ne sont que des promesses retournées. Dieu n'est cruel que dans la mesure où les hommes, en fermant leur cœur à sa grâce, l'empêchent d'être bon. « Je ne peux plus retenir le bras de mon Fils... » Le premier refus vient de nous. Cette main de Dieu qui nous frappe, c'est la main toute miséricordieuse, pleine de dons, préparés pour nous de toute éternité, et que nous contraignons, par notre indifférence, à se refermer sur ses présents. Dieu n'a pas même à nous punir positivement : il suffit qu'il se détourne de nous pour qu'abandonnés à la pesanteur du péché nous roulions fatalement au fond de l'abîme. Le spectacle du monde moderne, dont l'orgueil a repoussé Dieu, témoigne de cette vérité avec une féroce évidence. »

Gustave Thibon 1903-2001, écrivain et philosophe catholique

## AIME LA VIE ET DÉFENDS LA

*Qu'est-ce qui protège encore notre société d'une régression vers l'infanticide ?*

10 mars 2024 De la Fondation Jérôme Lejeune :

Le Congrès a définitivement adopté la révision constitutionnelle sur la liberté d'avoir recours à l'IVG. Pour la Fondation Jérôme Lejeune, cette révision se fait

au mépris de la vie humaine et de la liberté d'expression et de conscience. L'avortement est un drame, il tue des vies humaines, le cœur des femmes, la conscience des soignants et l'âme d'une société.

### L'avortement tue

La Fondation Jérôme Lejeune, fondation scientifique et médicale spécialisée dans les maladies génétiques de l'intelligence, rappelle que l'avortement consiste en la suppression directe d'une vie humaine. En effet, la science fait état d'une continuité totale dans le développement de l'être humain depuis l'instant de la fécondation, avant et après la naissance. La génétique montre que l'embryon est un être distinct de sa mère, doté d'un ADN complet et unique et d'une vie propre. Son cœur bat dès la 4e semaine. C'est un être en constante évolution et dépendant mais indéniablement humain, comme le rappelait la loi Veil dans son prologue : « toute vie humaine doit être respectée dès sa conception »<sup>1</sup>.

Depuis sa création en 1995, la Fondation poursuit l'œuvre du professeur Jérôme Lejeune pour la défense de toute vie humaine, alors que les personnes handicapées sont les premières victimes de l'avortement. En France, les personnes porteuses de trisomie 21 peuvent en effet être éliminées jusqu'à la naissance. Elles le sont à 97% quand le dépistage anténatal est positif.

### L'impossible débat bioéthique

A-t-on le droit de s'exprimer ou de se questionner sur l'IVG en France ? La séquence politique que nous venons de vivre donne à penser que non. Plus personne ne vient défendre le bien de l'enfant à naître. L'IVG n'est pensée que du point de vue de la liberté de la femme.

L'unanimité et la précipitation de l'élite politique interrogent. Rien ne justifiait pourtant cette disposition<sup>2</sup>. Mais il est plus facile de réunir un Congrès en quatre jours pour voter un texte symbolique, que s'attaquer aux priorités des Français dont l'IVG ne fait pas partie<sup>3</sup>. À moins qu'il ne s'agisse justement de faire taire les consciences, en sacralisant comme une valeur fondamentale ce qui reste objectivement un crime.

---

<sup>1</sup> <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000000700230/>

<sup>2</sup> Rapport n° 334 (2023-2024), déposé le 14 février 2024, sur le projet de loi constitutionnelle, adopté par l'Assemblée nationale, relatif à la liberté de recourir à l'interruption volontaire de grossesse, par Mme Agnès CANAYER, sénateur : [https://www.senat.fr/rap/123-334/123-334\\_mono.html#toc4](https://www.senat.fr/rap/123-334/123-334_mono.html#toc4)

<sup>3</sup> OpinionWay pour Le Parisien - Baromètre - Le programme politique des Français - Février 2024, page 6 <https://www.opinion-way.com/fr/sondage-d-opinion/sondages-publies/opinionway-pour-le-parisien-barometre-le-programme-politique-des-francais-vague-2-fevrier-2024/viewdocument/3267.html>

Cette loi constitutionnelle ne sera pas sans conséquence : elle menace gravement la clause de conscience des médecins. Elle crée une confusion entre le délit d'entrave et la liberté d'expression. Sera-t-il encore permis à une mère d'exprimer sa souffrance à la suite d'un avortement ? Au père de plaider pour garder son enfant ? Sera-t-il encore permis de parler des conséquences de l'avortement sur la santé mentale, ou de promouvoir les solutions alternatives qui existent ?

Laisser les pouvoirs publics décider des catégories de personnes qui ont le droit de vivre est déjà le signe d'une dérive totalitaire. Chercher à interdire le débat public sur cette question l'est encore davantage.

### Quelle limite à cette culture de mort ?

L'adoption de cette Loi intervient quelques mois avant l'ouverture des débats parlementaires sur la fin de vie, le suicide assisté et l'euthanasie qui sont encore légalement des crimes et passibles à ce titre de la réclusion criminelle. Le rapprochement est sinistre mais doit faire réfléchir. Présenter l'euthanasie comme un recours exceptionnel en situation de détresse ne sera pas crédible. L'histoire de l'avortement en France illustre dramatiquement que les transgressions bioéthiques sont des boîtes de pandore. En 1975, nul n'imaginait que l'avortement, crime dépenalisé, exception au droit à la vie, deviendrait une valeur constitutionnelle 50 ans plus tard.

Dans l'Antiquité, l'infanticide était considéré comme un acte normal. La femme, l'enfant et l'esclave n'existent initialement pas dans le droit romain. C'est l'apparition de la notion de « personne » qui signifie le caractère sacré de chaque individu : en 390, la loi civile retire au père de famille le droit de vie et de mort sur ses enfants. Qu'est-ce qui protège encore notre société d'une régression vers l'infanticide ? Des témoignages<sup>4</sup> font déjà état d'infanticides pratiqués sur des enfants ayant survécu à un avortement.

Le premier droit de l'homme demeure le droit de vivre. •

## CHRONIQUE ROMAINE

### *L'abolition du surnaturel*

| Luisella Scrosatti <https://lanuovabq.it/it/le-nuove-norme> 23 mai 2024 |

Le document présenté le 17 mai [par le Dicastère pour la Foi sur les nouvelles

<sup>4</sup> <https://www.genethique.org/infanticide-neonatal-en-europe-une-conference-mercredi-au-parlement-europeen/>

normes de traitement des apparitions] est en nette discontinuité avec l'attitude que l'Église a toujours eue à l'égard des phénomènes surnaturels. Les nouvelles normes nient la possibilité de reconnaître les traces de l'intervention de Dieu dans l'histoire humaine.

Les nouvelles normes sur les apparitions mariales présentées le 17 mai dernier, obligent à porter un regard neuf sur l'attitude traditionnelle de l'Église à l'égard des phénomènes surnaturels afin de comprendre si ces normes s'inscrivent ou non dans la continuité. On sait depuis toujours que l'attitude de l'Église dans ce domaine est celle de la prudence. D'autre part, nous avons les impératifs de l'apôtre Paul : *N'éteignez pas l'Esprit, ne méprisez pas les prophéties ; examinez tout, retenez ce qui est bon* (1 Th 5, 19-21). Ces deux aspects sont complémentaires : la prudence est précisément au service de l'exhortation paulinienne, c'est-à-dire que l'Église est appelée à tout examiner, afin de parvenir autant que possible à la certitude morale de savoir si un certain événement est bien une manifestation de l'Esprit.

L'attitude de l'Église a toujours été précisément d'observer, d'examiner, de passer au crible, afin de parvenir à un jugement positif ou négatif quant à l'éventuelle origine surnaturelle de certains phénomènes. Une certaine systématisation de ces critères a été le fait d'importants théologiens du XV<sup>e</sup>, tels que le cardinal dominicain Juan de Torquemada et le Doctor Christianissimus, Jean de Gerson [1363-1429]. Il semble que ce qui a déclenché l'intérêt théologique pour le sujet des phénomènes surnaturels soit la décision du concile (controversé) de Bâle de soumettre à un examen minutieux les célèbres révélations célestes de sainte Brigitte de Suède.

Deux conciles œcuméniques ultérieurs, Latran V (1512-1517) Trente (1545-1563) ont exprimé qu'il appartenait à l'évêque compétent d'agir et de se prononcer définitivement sur tout phénomène surnaturel, avec l'aide de quelques hommes *docti et gravi* (Latran) et *theologi et pii* (Trente). Il s'agit là d'un double principe – compétence de l'évêque et recours aux experts – qui garantit d'une part la dimension de la communion hiérarchique, et d'autre part la science et la compétence nécessaires pour parvenir à un jugement qui se rapproche le plus possible de la certitude morale. Reste ce que l'on appelle la *réserve apostolique*, c'est-à-dire la possibilité d'une intervention du Siège apostolique, même sans le consentement de l'évêque.

Le XVI<sup>e</sup> s a ensuite vu la contribution extraordinaire de mystiques tels que

Sainte Thérèse d'Avila, Saint Jean de la Croix et Saint Ignace de Loyola, qui ont enrichi le discernement des présumés phénomènes surnaturels avec des critères plus fins. Les siècles suivants voient l'émergence d'importants traités théologiques, parmi lesquels le De discretione spirituum du cardinal Giovanni Bona, et surtout l'œuvre du cardinal Prospero Lambertini, le futur Benoît XIV, à la fois le monumental De servorum Dei beatificatione, et l'ouvrage, qui lui est aujourd'hui attribué et enfin disponible dans une édition critique, Notæ de miraculis.

Cela conduit aux Normes de 1978, qui résument le long développement historique retracé, énumérant quelques critères positifs et négatifs par lesquels l'Ordinaire peut juger le fait considéré, les relations avec la Conférence épiscopale concernée et avec la Congrégation pour la Doctrine de la Foi. Ces Normæ servaient à « juger, au moins avec une certaine probabilité » de l'éventuelle origine surnaturelle du phénomène concerné.

Le document de 1978 était déjà bien conscient de la rapidité actuelle de la diffusion des nouvelles sur les phénomènes présumés, ainsi que de *la mentalité d'aujourd'hui et des exigences scientifiques et des exigences de l'enquête critique qui rendent plus difficile, voire presque impossible, d'émettre avec la célérité voulue les jugements qui concluaient les enquêtes sur le sujet dans le passé*. Mais c'est précisément à cause de ces difficultés que les Normæ ont été émises, afin d'arriver à *la lumière du temps écoulé et de l'expérience, avec un regard particulier sur la fécondité des fruits spirituels à, exprimer un jugement de veritate et supernaturalitate, si le cas l'exige*.

Le lecteur pardonnera ce long excursus, nécessaire cependant pour comprendre l'orientation de l'Église en la matière : la plus grande prudence, sans se hâter de se prononcer dans un sens ou dans l'autre, mais aussi l'ouverture à la reconnaissance de la présence de l'Esprit, à travers l'attestation d'éléments qui font appel à la raison de l'homme, capable d'arriver à un jugement hautement probable et à une certitude morale.

En toile de fond de toute cette évolution historique, on peut identifier précisément ce point fixe : l'Église a conscience de la capacité de la raison humaine à saisir les signes du surnaturel. Ce principe sous-tend la crédibilité de la personne de Jésus-Christ lui-même, de l'Évangile et de l'évangélisation. L'apôtre Pierre, le jour de la Pentecôte, s'adressant aux Juifs, a décrit le Seigneur Jésus comme *l'homme que Dieu vous a crédité par des miracles, des*

*prodiges et des signes* (Actes 2:22) ; Dieu a également crédité l'œuvre des Apôtres eux-mêmes par *de nombreux signes et prodiges* (Actes 5:12). Le miracle, l'événement surnaturel est une sorte de « signature de Dieu », que l'homme est capable de décoder, un indice que Dieu offre précisément à la raison de l'homme, afin qu'il puisse en reconnaître l'origine. Toute l'action prophétique, du Christ lui-même et des Apôtres, repose précisément sur ce principe : l'homme est capable non pas de connaître directement le surnaturel, mais d'en identifier les signes, les traces, afin de reconnaître l'empreinte de Dieu et de s'ouvrir à l'accueil de son action et de son message.

Or, que trouve-t-on dans les nouvelles normes ? Le cardinal Fernández a tenté de justifier le nouveau document par la nécessité d'une plus grande prudence de la part de l'Église, en raison de la confusion générée par les actions de certains évêques et les déclarations contradictoires. Mais la vérité est que le problème ne réside pas dans le manque de normes ou leur obscurité, mais plus simplement dans les actions imprudentes de prélats individuels ; à tel point que les nouvelles normes reprennent en grande partie les critères du document de 1978. S'il s'agissait donc d'un problème de prudence, le document serait inutile.

La véritable nouveauté du document, par contre, réside dans le fait que désormais la possibilité d'exprimer une opinion positive sur le caractère surnaturel d'un événement sera exclue. On se limitera, tout au plus, à un *nihil obstat* ; la mise en garde de l'article 22 §2 exprime cette nouveauté : même dans le cas du nihil obstat, *l'évêque diocésain veillera (...) à ce que les fidèles ne considèrent aucune des déterminations comme une approbation du caractère surnaturel du phénomène*. Ce concept a été réitéré par Fernández lors de la conférence de presse, en réponse à une question de la journaliste Diane Montagna. Se justifiant par la nécessité d'une décision prudentielle, le cardinal a déclaré : *On ne peut pas demander une déclaration d'origine surnaturelle pour décider dans ce cas, précisément parce que le risque de déclarer [un phénomène] comme surnaturel est celui de donner une pleine certitude. De sorte que, en dernière analyse, on ne peut plus douter*.

Or, même les pierres savent que lorsqu'un évêque s'exprime favorablement sur le caractère surnaturel d'une apparition ou d'un miracle, et même lorsqu'un pape le fait, il n'entend ni ne peut lier la conscience des fidèles, comme s'il enseignait un dogme ou une vérité *de fide tenenda*. Il s'est toujours agi d'un jugement prudentiel, même lorsqu'il est exprimé par un *constat de*

*supernaturalitate*, dont le plus haut degré d'assentiment est la certitude morale, et non la certitude absolue d'un acte de foi. À tel point que l'opposition au jugement autoritaire de l'évêque sur une telle question signifierait tout au plus une imprudence, et non une hérésie ou un schisme.

Le contenu concret du document est donc tout autre : il s'agit de nier que l'Église ait les moyens de pouvoir porter sur un événement un jugement de probabilité ou de certitude morale sur son origine surnaturelle ; mais comment accorder du crédit à l'Église qui proclame le miracle de la guérison de l'hydropique par le Seigneur, ou de l'infirme par Pierre et Jean, si cette même Église nous dit aujourd'hui que par essence il n'est pas possible de dire quoi que ce soit sur le caractère surnaturel d'un événement ? Car ce qui est en question, ce n'est pas de savoir ce qui est un objet de foi et ce qui ne l'est pas, mais la capacité de s'exprimer sur la crédibilité d'un fait. Nonobstant les nombreuses divergences à cet égard entre théologiens, la ligne que poursuit le dicastère semble entièrement nouvelle dans l'histoire de l'Église : sacrifier la *credibilitas* pour sauvegarder la *credentitas*, c'est-à-dire renoncer à se prononcer sur le caractère surnaturel d'un fait pour préserver l'acte de foi. Le souci de Tucho, comme il l'affirme dans la Présentation des nouvelles notes, est que l'approbation de certaines révélations conduit à les apprécier *plus que l'Évangile lui-même* ; par conséquent, mieux vaut ne pas donner de signes d'approbation, mais seulement de concession.

L'expérience est cependant différente et considère les raisons de crédibilité comme une aide à l'acte de foi proprement dite et non comme un obstacle. On le constate quotidiennement dans nos églises et dans la pratique du peuple de Dieu : si certaines apparitions mariales, comme Lourdes, Fatima, Guadalupe, n'avaient pas été acceptées par l'Église, la vie chrétienne du peuple et la fréquence des sacrements seraient encore pires qu'elles ne le sont déjà. La force des signes crédibles des miracles eucharistiques ou des apparitions, qui ont émergé précisément grâce à l'enquête prudente et parfois timide des évêques, a toujours soutenu la foi des gens, en particulier dans les périodes d'obscurité. Voilà pour ce qui est d'entraver la foi.

Le sentiment est que Tucho est complètement conditionné par le courant qui pulvérise l'apologétique depuis plusieurs décennies, créant non pas un saut mais un vide entre les exigences de la raison et l'acte de foi, soutenant une impossibilité substantielle de reconnaître avec une certitude (morale) les traces

## VIE SPIRITUELLE

### *Prier pour le salut du monde*

Chapitre 4 de 'La Joie au cœur' pp. 71-80 par Jean de Cronstadt, Extraits choisis et présentés par Michel Evdokimov chez Arfuyen, 2012, 130 p. 12 €

Celui qui prie le Seigneur, la Mère de Dieu, les anges et les saints, doit avant tout s'efforcer d'amender son cœur et sa vie, et ensuite de les imiter, comme il est écrit : *Soyez miséricordieux comme votre Père est miséricordieux* (Lc 6, 36) ; *Vous serez saints parce que Moi je suis saint* (1 P 1, 16).

Ceux qui prient la Mère de Dieu doivent imiter son humilité, son inconcevable pureté, sa soumission à la volonté de Dieu, sa patience.

Ceux qui prient les anges doivent penser à la vie d'en-haut, essayer de devenir spirituels en repoussant peu à peu toutes les passions charnelles, essayer d'avoir un ardent amour pour Dieu et pour le prochain.

Ceux qui prient les saints doivent les imiter dans leur amour de Dieu, leur mépris du monde et de ses attrait trompeurs, leurs prières, leurs jeûnes, leur pauvreté, leur patience dans les maladies, les peines et les malheurs, leur amour du prochain.



Si tu remarques en ton prochain des défauts et des passions, prie pour lui. Prie pour tout le monde, même pour tes ennemis.

Si tu vois que ton frère est fier et opiniâtre, qu'il se comporte envers toi ou envers les autres avec orgueil, prie pour lui, afin que Dieu éclaire son intelligence et réchauffe son cœur au feu de sa grâce, et dis : Seigneur, enseigne la douceur et l'humilité à ton serviteur qui est tombé dans l'orgueil de Satan ; écarte de son cœur les ténèbres et le fardeau de cette mauvaise fierté.

Si tu vois un frère coléreux, prie ainsi : *Seigneur, par ta grâce, fais que ton serviteur devienne bon ! [...]*

Si tu vois un homme ivre, dis en ton cœur : *Seigneur, jette un regard de bonté sur ton serviteur, séduit par la convoitise du ventre et les plaisirs charnels, fais-lui comprendre la douceur de la tempérance et du jeûne, la douceur du fruit spirituel qui en procède.*

De cette manière ou d'une autre, prie pour tous les pécheurs, ne te permets

pas de mépriser qui que ce soit à cause de son péché, ou de vouloir le corriger durement ; cela ne ferait qu'aggraver ses blessures ; mais plutôt corrige-le par des conseils, des avertissements ou des châtements propres à enrayer le mal ou à le contenir dans les limites de la modération.

T'irriter contre quelqu'un pour une question matérielle, c'est placer un objet matériel plus haut que ton frère. Mais quoi de plus haut que l'homme ? Rien, sur la terre, n'est plus noble que l'homme.

Quand tu pries, essaie de prier davantage pour les autres que pour toi-même, et durant la prière, représente-toi d'une manière très vive tous les hommes unis à toi comme en un même corps, et chacun en particulier comme membre du Corps du Christ et ton propre membre, car nous sommes membres les uns des autres (Ep 4, 25).

Prie pour tous comme tu prieras pour toi-même, avec la même sincérité, la même ferveur, regarde comme tiennes leurs souffrances et leurs misères, regarde comme tiennes leur ignorance spirituelle, leurs fautes et leurs passions, comme tiennes leurs tentations, leurs peines, la multitude de leurs souffrances.

Une telle prière sera en grande faveur auprès de notre Père du ciel, notre commun Père à tous, Père de toute bonté, qui ne fait pas acception des personnes (Rm 2, 11), qui ne connaît pas de variations (Jc 1, 17), dont l'amour sans limites embrasse et protège toute créature.



La prière, c'est le sentiment constant de notre pauvreté spirituelle et de notre faiblesse, la contemplation en nous, dans les autres et dans la nature, des œuvres de ta sagesse, de la miséricorde et de la toute-puissance de Dieu.

La prière, c'est une disposition intérieure toute de gratitude.

Parfois l'on appelle prière ce qui n'a rien à voir avec la prière. Par exemple quelqu'un entre à l'église, reste là un certain temps, regarde les icônes, les gens, leur allure et leur mise, et il dit qu'il a prié Dieu ; ou encore, il se tient devant une icône, chez lui, incline la tête, récite quelques mots appris par cœur, sans les comprendre et sans les goûter, et il dit qu'il a prié. Mais dans son intelligence et dans son cœur, il n'a absolument pas prié ; il était partout ailleurs, avec les gens et les choses, sauf avec Dieu.

La prière, c'est l'élévation de la pensée et du cœur vers Dieu, la contemplation de Dieu, l'audacieuse conversation de la créature avec son Créateur, la présence respectueuse de l'âme devant lui, comme devant le Roi

et la Vie même qui donne la vie à tous, l'oubli de tout ce qui nous entoure, la nourriture de l'âme, son air et sa lumière, sa chaleur vivifiante, la purification du péché ; le joug très doux du Christ et son fardeau léger. [...]

La prière, c'est porter tous les hommes en son cœur dans l'amour, c'est la descente du ciel dans l'âme, l'inhabitation dans l'âme de la très sainte Trinité, comme il a été dit : *Nous viendrons en lui et nous ferons chez lui notre demeure.* (Jn 14, 23) •

## DOCTRINE ET VIE

# *Court précis de la loi naturelle selon la doctrine chrétienne (1)*

| Jean Madiran, extrait de Du Bien Commun, éd Homme Nouveau, 2023, 20 €. |

### 4

#### Les trois voies de la connaissance

De ce qui précède, il ressort que nous avons trois voies pour accéder à la connaissance de la loi naturelle :

1 - La première et la plus sûre, et qui est suffisante en elle-même pour acquérir une base certaine, est de se reporter au Décalogue que l'Église, quand elle n'est pas atteinte de collapsus, fait enseigner au catéchisme sous le nom de Commandements de Dieu. "Décalogue", "commandements de Dieu", "loi naturelle" (de l'homme) sont les trois noms d'une seule et même réalité. Chacun de ces noms a sa raison d'être, car chacun dit quelque chose que les autres ne disent pas :

Décalogue : ce sont les dix prescriptions fondamentales telles qu'elles ont été révélées par Dieu à Moïse et au peuple juif.

Commandements de Dieu : ce nom rappelle que Dieu est l'auteur de la loi (morale) naturelle et que cette loi est enseignée par l'Église.

Loi naturelle est un nom qui exprime deux choses

- ce ne sont pas des commandements qui nous seraient uniquement extérieurs, ils sont inscrits dans notre nature et ils nous dirigent vers le bien qui nous est connaturel, le bien auquel aspire notre nature et qui la comble ;

- ces commandements sont naturels, aussi, en ce qu'ils peuvent être découverts par la raison naturelle en l'absence de toute Révélation divine.

Il en résulte que pour celui qui n'est ni juif ni chrétien, il existe deux autres voies pour arriver à connaître la loi naturelle.

- - Seconde voie : la lumière de la raison. Tous les préceptes du Décalogue sont accessibles à la raison naturelle. Toutefois cette possibilité théorique de la raison n'est pas toujours, en fait, une possibilité réelle : il y faut un travail philosophique, et tout le monde n'est pas Aristote; il y faut beaucoup de temps, un cheminement intellectuel qui comporte des risques d'erreur, car si la raison humaine est capable de connaître, elle n'est pas assurée de ne jamais se tromper.
- - Troisième voie : consulter sa propre nature humaine. Non plus la connaissance par la raison, mais une connaissance dite "connaturelle", une connaissance comme spontanée et pour ainsi dire instinctive. La loi naturelle est inscrite dans le cœur de l'homme l'expression est de saint Paul. Que l'homme consulte donc son cœur et l'inclination naturelle de son cœur mais la véritable inclination naturelle. Dans l'état de nature déchue qui est celui de l'humanité depuis le péché d'Adam, sous le joug de la loi de concupiscence qui incline au mal, une telle consultation du cœur risque d'être trompeuse.

Ces deux voies naturelles vont généralement ensemble, s'éclairant et s'aidant l'une l'autre. Dans ce cas la loi naturelle est appelée la loi non écrite (la loi non écrite de l'Antigone de Sophocle) par distinction d'avec les lois écrites par le législateur humain. Pour celui qui n'est ni juif ni chrétien, la loi naturelle est en effet une loi qui n'est écrite nulle part sauf dans sa raison et dans son cœur. La pensée grecque avait atteint à une idée très haute de la loi naturelle, et très certaine puisque Antigone donne sa vie pour obéir à une loi exactement conçue comme supérieure aux lois humaines. Si les lois humaines promulguées par la cité contredisent la loi non écrite, il faut désobéir aux lois humaines et obéir à la loi non écrite, fût-ce au prix de la vie. À toutes les époques et dans tous les pays, il peut se produire que la loi politique vienne contredire la loi naturelle celle-ci n'est plus pour nous une "loi non écrite", elle consiste en commandements de Dieu dûment écrits, et notre devoir est encore plus clair, il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes.

## 5

### Le contenu de la loi naturelle

Le contenu de la loi naturelle, ce sont donc les dix commandements du

Décalogue, avec cette précision : le Décalogue est à la loi naturelle ce que le petit catéchisme est à la foi chrétienne.

C'est-à-dire : toute la foi chrétienne est dans le petit catéchisme (si c'est un catéchisme vrai), mais ce contenu peut être approfondi en développements qui n'arriveront jamais à l'épuiser, c'est la tâche des saints docteurs et du magistère de l'Église, et sous leur conduite c'est la tâche de la méditation quotidienne de chacun.

De semblable façon, il n'y a rien dans la loi naturelle qui ne se ramène à l'un des dix commandements du Décalogue. C'est la tâche, notamment, des philosophes, des législateurs et des juristes, d'étudier jusque dans le détail tout ce qui est conforme à la raison et à la nature de l'homme.



Les dix commandements furent inscrits sur les deux tables de la loi. Sur la première, les trois commandements qui concernent nos devoirs *naturels* envers Dieu ; sur la seconde, les sept autres, qui concernent nos devoirs *naturels* envers le prochain.

Premier commandement. “Je suis le Seigneur ton Dieu, tu n’auras pas d’autre Dieu”, que nous apprenons au catéchisme dans la formule mnémotechnique :

Un seul Dieu tu adoreras

Et aimeras parfaitement.

Second commandement “Tu ne jureras pas en vain le nom de ton Dieu.”

Troisième commandement “Tu cesseras le travail pour rendre à Dieu un culte visible.” (Ce n'est pas tout à fait la formule habituelle, mais nous y viendrons.)

Ces commandements appartiennent à la loi naturelle. Le premier exprime ce que nous devons à Dieu dans notre cœur.

Le second énonce le respect que nous devons à Dieu dans nos paroles. Le troisième, que nous devons à Dieu de lui consacrer un certain temps et certains gestes extérieurs.

*Telle est la dette naturelle* que nous avons envers Dieu. Ces trois premiers commandements sont inscrits dans notre nature, ils sont inscrits dans notre cœur, ils sont accessibles à la droite raison avant toute révélation surnaturelle ; les mettre entre parenthèses serait amputer gravement la loi naturelle.

Précision sur le troisième commandement la raison naturelle est capable de nous éclairer sur notre devoir d'accomplir certains gestes extérieurs en l'honneur de Dieu. Mais la nature ne détermine point en quoi ce culte visible doit consister.

Fixer par quels rites précis doit se manifester le culte visible rendu à Dieu appartient aux prescriptions positives de l'autorité religieuse.

Il était normal que, dans la loi de Moïse, la prescription rituelle soit énoncée en même temps :

Souviens-toi de sanctifier le jour du sabbat.

Il est pareillement normal que dans la formule catholique des commandements de Dieu, la prescription rituelle soit, de la même façon, énoncée en même temps

Les dimanches tu garderas

En servant Dieu dévotement.

Mais pour celui qui n'est ni juif ni chrétien, ni le dimanche ni le sabbat n'ont une signification impérative. Le sabbat, le dimanche appartiennent à l'ordre du rite d'une religion révélée et font mémoire du repos de Dieu au septième "jour" de la Création. (Ils préfigurent en outre le "repos éternel" dans la vision de Dieu face à face.)

Si, à l'intention de celui qui n'est ni chrétien ni juif, on fait abstraction du sabbat et du dimanche, le troisième commandement ne disparaît pas pour autant. Au niveau de la seule loi naturelle - c'est-à-dire d'une pure morale naturelle, séparée de tout ce qui est rite positivement fixé d'une religion révélée le troisième commandement n'en énonce pas moins l'obligation de rendre à Dieu un culte visible *en cessant le travail pour consacrer un certain temps* aux choses divines. Il est dans la nature de l'homme de consacrer un certain temps à toutes les choses qui lui sont nécessaires : la nourriture, le sommeil, etc. ; et donc de consacrer un certain temps de sa vie à Dieu. C'est un commandement moral, naturel, universellement impératif. Mais celui qui n'est ni juif ni chrétien ne peut trouver ni dans la nature ni dans la raison aucune précision sur les temps et les formes que doit prendre ce culte visible.



Le premier commandement de la seconde table, ou quatrième commandement, est celui qui ordonne .

Honore ton père et ta mère afin d'avoir longue vie sur la terre que te donne le Seigneur ton Dieu.

Ce quatrième commandement énonce le fondement moral de la vie en société. Il est, si l'on peut ainsi parler, la base du "contrat social" ; sans lui, une société n'a pas de "constitution".

Il est le seul qui dans le Décalogue comporte la promesse explicite d'une récompense; et d'une récompense temporelle. (Ce-pendant tous les commandements du Décalogue conduisent à l'obtention des biens temporels conformes à la nature humaine.)

"*Vivre longuement*" s'entend de plusieurs manières, mais toutes temporelles. Ce

peut être vivre longuement soi-même jusqu'à un âge avancé, ou bien vivre longuement par sa descendance, ou encore vivre longuement par le souvenir que l'on aura laissé : toutes ces significations sont légitimes, et d'autres encore, car une vie est "longue", dit saint Thomas, quand elle a été "bien remplie" : cela se mesure davantage à sa qualité qu'à la quantité matérielle du temps écoulé.

Tandis que les trois premiers commandements énonçaient notre dette naturelle à l'égard de Dieu, le quatrième commandement énonce notre dette à l'égard de ceux qui sont les médiateurs naturels de Dieu auprès de nous pour nous donner ce que Dieu nous donne par eux la vie physique et la vie morale.

Nous devons naturellement un culte à Dieu, de qui nous vient tout bien, et l'être lui-même. Nous devons naturellement un culte à nos parents qui sont les instruments libres, les médiateurs naturels par lesquels Dieu nous donne l'être et l'éducation: ce n'est point le même culte qu'à Dieu, bien sûr, mais c'est aussi un culte, proportionné à son objet.

Et ce quatrième commandement nous ordonne de rendre un culte à tous ceux à qui nous sommes redevables de quelque chose en matière de vie et d'éducation: les parents de nos parents, les ancêtres, les anciens, les bienfaiteurs, les maîtres, les grands hommes et les humbles serviteurs de notre patrie, de notre civilisation, de l'humanité.

En passant de la première à la seconde table de la loi, nous sommes passés du culte de Dieu au culte de l'homme.

Le "culte de l'homme" a toujours existé. Ce fut le culte des morts, rendu par la piété filiale à ceux qui nous ont transmis la loi naturelle, la foi chrétienne et les humbles honneurs des maisons paternelles : seule fondation solide de tout édifice habitable en commun. Non pas l'hérésie moderne du culte impie que l'homme anonyme exige pour lui-même et pour lui seul. Le culte naturel de l'homme est un culte rendu à plus grand que soi.

En venant en ce monde, l'homme est constitué radicalement débiteur. Ce que nous avons et ce que nous sommes, nous l'avons reçu. Il y a aussi ce que nous en faisons, et cela compte, c'est même de cela qu'il nous sera demandé compte. Mais ce que nous en faisons est comme rien en comparaison de ce que nous avons gratuitement reçu. Même le plus extraordinaire génie ne doit à lui-même ni son existence, ni son génie, ni la langue qu'il parle, ni la table de multiplication. Il ne pourra jamais rendre tout ce qu'il doit au Dieu Créateur et à ces médiateurs naturels de Dieu que sont les parents, les ancêtres, les anciens, les héros et les saints. Tous les

commandements du Décalogue ont pour objet la justice, qui consiste à rendre à chacun ce qui lui est dû; mais les quatre premiers commandements concernent cette justice forcément imparfaite et infirme par laquelle nous n'arrivons pas à rendre tout ce qui est dû : la religion naturelle est cette justice imparfaite que nous rendons à Dieu, la piété filiale est cette justice imparfaite que nous rendons à nos parents, à notre patrie, à notre civilisation. Notre vie en ce monde, notre vie familiale, professionnelle, politique, est fondée principalement sur cette *situation d'insolvabilité radicale* qui doit être pleinement reconnue si l'on veut être à sa place dans la réalité, et qui inspire en quelque sorte un analogue naturel de la vertu d'humilité surnaturelle. Oublier, méconnaître ou nier cette situation, c'est construire sur le sable d'un homme irréel une société chimérique, et se condamner à coup sûr à n'avoir point longue vie sur la terre que nous a donnée le Seigneur Dieu.



Tes père et mère "*honoreras*", cela peut, à un regard trop rapide, paraître simplement protocolaire, même s'il s'agit d'un protocole sacré. « Honorer », « rendre un culte », manifester « une certaine expression de l'amour », bien sûr, cela est dû, cela est bon, mais semble dépourvu d'impact direct sur la marche du monde et l'organisation des sociétés. La piété n'apparaît pas d'abord essentielle à la vie nationale et à la civilisation, et se présente comme leur fruit plutôt que comme une condition de leur survie. Ne pas reconnaître ce que l'on a reçu, ou n'en concevoir aucune gratitude, n'est certes point très noble, mais n'empêche pas le don d'avoir eu lieu. L'homme civilisé peut n'être pas un homme pieux, il aura certainement tort de ne pas l'être, il n'en sera pas moins un homme civilisé.

Telle est l'erreur. Car l'homme impie peut sans doute être lui-même un homme civilisé, il est un homme qui interrompt la transmission du patrimoine national et religieux, il est un homme qui interrompt la civilisation. Indifférent ou négligent à l'égard de ce qu'il a reçu, ingrat à l'endroit de ceux qui le lui ont donné, il sera en cela impropre à le transmettre à son tour.

Influent *par son être* plus que par ses discours, il répandra autour de lui et transmettra la même indifférence, la même négligence, la même ingratitude. Il respirera et inspirera un climat de méconnaissance du patrimoine de la civilisation transmis par la vie nationale.

L'homme impie aura toutes chances de n'être civilisé qu'en apparence. Il pourra conserver tout un extérieur, une langue exquise, des mœurs policées au dehors, une habitude de bienveillance dans les gestes et les paroles, le respect littéral et

mécanique des règles reçues. Il sera un pharisien de la vie nationale un pharisien de la civilisation.



Tous les commandements du Décalogue ont pour objet la justice naturelle, fondement indispensable de la vie en ce monde; et ils ont pour but les deux préceptes de la charité, l'amour de Dieu et l'amour du prochain.

La grâce surnaturelle ne supprime pas la nature elle la guérit et la surélève; la charité n'abolit pas la loi mais l'accomplit.

C'est pourquoi il est dit dans l'Écriture que l'amour du prochain est le test négatif de l'amour de Dieu : celui qui prétend aimer Dieu qu'il ne voit pas et qui n'aime pas son frère qu'il voit, celui-là est un menteur. Pareillement, la justice naturelle est le test négatif de la charité surnaturelle. Là où la justice naturelle n'est pas respectée, là où la loi naturelle n'est pas observée, il n'y a pas charité véritable. (à suivre)

## EUROPE

### *Il y a 25 ans, l'OTAN bombardait la Serbie*

| *D'Antoine de Lacoste pour la Revue d'Histoire européenne, avril 2024:* |

Les Américains sont des professionnels de la guerre. Lorsqu'elles sont déclarées légales par l'ONU (c'est rare mais cela peut arriver, comme en Corée en 1950), ils organisent l'intervention souhaitée avec un mandat en bonne et due forme. Le plus souvent, ce n'est malheureusement pas le cas et c'est alors l'OTAN qui organise l'attaque contre la cible choisie. Il y a un savoureux stade intermédiaire qui consiste à obtenir un mandat de l'ONU sur la base d'un but de guerre précis qui est modifié en cours de route. Le cas de la Libye en est le plus bel exemple de ces dernières années.

Pour l'affaire du Kosovo, il fallut bien se passer de l'ONU, car comment justifier l'attaque d'un pays qui n'avait agressé personne mais luttait contre une guérilla séparatiste ?

Rappelons les faits. Le Kosovo était une province serbe majoritairement peuplée d'albanophones. Mais auparavant, il fut longtemps ottoman, tout comme une bonne partie des Balkans d'ailleurs. L'évolution démographique fatale aux chrétiens se produisit au XIX<sup>e</sup> s. Le grand reflux de l'Empire ottoman aboutit à l'indépendance de la Serbie en 1878. Mais le Kosovo resta ottoman jusqu'à la Première guerre mondiale. De nombreux émigrés musulmans

d'origine albanaise quittèrent cette Serbie devenue chrétienne pour s'installer dans ce Kosovo resté musulman.

Ce mouvement vint compléter un premier qui s'était produit du XV<sup>e</sup> au XVII<sup>e</sup>s lorsque qu'une partie des Serbes, ne voulant plus vivre dans un Kosovo aux mains des Turcs, le quittèrent pour s'installer en Autriche-Hongrie. Ajoutons à cela une démographie hélas plus dynamique chez les musulmans que chez les chrétiens et, en cette fin de XXe siècle, les albanophones étaient nettement plus nombreux au Kosovo que les Serbes de souche.

Profitant du chaos né de l'éclatement de la Yougoslavie orchestré par Washington, une insurrection fut déclenchée par un mouvement terroriste, l'UCK. Ce mouvement, dirigé par Hashim Thaçi se lança dans une guérilla sanglante contre les militaires mais aussi les civils serbes.

L'armée serbe prit le dessus sur l'UCK au grand dam des occidentaux qui employèrent alors les grands moyens en organisant ce qu'ils savent très bien faire : un faux massacre.

Plusieurs dizaines de cadavres furent mis en scène à Racak le 15 janvier 1999. Les photos les représentant allongés les uns à côté des autres, furent diffusées dans toute la bonne presse habituelle, et l'on dénonça, horrifiés, le massacre de villageois par l'armée serbe. En réalité, ces cadavres étaient ceux de combattants de l'UCK tués au cours d'un accrochage. Personne ne s'étonna qu'il n'y eût ni femmes, ni enfants, ni vieillards parmi les victimes ce qui, pour un massacre de villageois, fait un peu désordre.

Une équipe médicale envoyée par l'Union européenne confirmera les faits mais sa responsable, la Finlandaise Helena Ranta, avouera plus tard : [le diplomate américain] « William Walker voulait que je déclare que les Serbes étaient derrière afin que la guerre puisse commencer ».

Une formidable opération de désinformation se déclencha dans la foulée. On parla de « génocide », de meurtres de « 100 000 à 500 000 personnes », de match de football « avec des têtes coupées », de fœtus arrachés puis grillés, bref du grand art. Le ministre allemand des affaires étrangères alerta enfin sur la préparation d'une opération de nettoyage ethnique appelée « fer à cheval ».

Tout était faux comme le démontreront les enquêtes ultérieures de Der Spiegel ou du Wall Street Journal.

Mais l'OTAN avait son prétexte en entreprit une campagne de bombardements sur la Serbie qui dura 78 jours. Des milliers de civils serbes

furent tués et la Serbie accepta de se retirer du Kosovo. L'ONU l'administra jusqu'à son indépendance en 2008.

Les Américains ont ensuite mis la main sur le pays où ils ont construit la grande base (7000 hommes) de Bondsteel. Cette vaste manipulation a ainsi pris tout son sens.

Le Monde Diplomatique d'avril 2019 eut le mot de la fin : « Le plus gros bobard de la fin du XX° s •

## NOTRE HISTOIRE

### *L'incroyable résistance des 'chrétiens cachés' du Japon*

*Formés par les jésuites, ils préservèrent leur foi comme un trésor, et la vécurent dans la clandestinité pendant plus de deux siècles ! Une leçon de courage.  
par le P. Jean-François Thomas s.j. 8 mai, 2024*

L'histoire du christianisme au Japon est à nulle autre pareille, tant par la rapidité de la première évangélisation par saint François-Xavier, que par la cruauté de la persécution qui prit bientôt le relais. Cette dernière fut suivie par un renfermement du pays sur lui-même jusqu'au milieu du XIX° siècle. Cet empire impénétrable semblait avoir ainsi réglé définitivement l'implantation de la religion étrangère sur son sol. Pourtant, des communautés catholiques entières survécurent en cachette pendant plus de deux siècles et se transmirent l'héritage religieux légué par les missionnaires jésuites, ceci sans prêtres, sans hiérarchie, sans aucun contact avec l'extérieur, et dans un danger perpétuel d'être découvertes et anéanties. Ainsi résistèrent dans l'ombre les kakure kirishitan, les '*chrétiens cachés*'.

Après l'édit de Suden en 1614, promulgué par Tokugawa Iyeyasu, interdisant définitivement le christianisme, se multiplièrent des tortures et des exécutions très raffinées par leur cruauté. Afin de ne laisser s'échapper aucun poisson de la nasse, les autorités mirent en place, dans les régions chrétiennes, le piétinement des images de la Très Sainte Vierge ou de la Passion du Christ par tous les habitants. Les chrétiens se protégèrent alors, pour survivre dans leur foi sans apostasier, en développant des rites pénitentiels. Ils vécurent ainsi jusqu'en 1858, date de la signature de traités avec les pays occidentaux, et même jusqu'en 1873, année de

la disparition des panneaux (kosatsu) plantés à l'entrée de chaque ville et village pour interdire le christianisme et pour inviter à la délation.

### Oraison silencieuse

Lorsque les missionnaires furent exterminés ou durent fuir le pays, leur dernier souci fut de donner aux chrétiens dont ils avaient la charge des armes spirituelles, non seulement pour traverser les persécutions du moment, mais aussi et surtout pour leur permettre de se maintenir dans la vraie foi et de la transmettre à leurs enfants, sans pour autant, bien sûr, imaginer que les fidèles n'auraient plus aucun contact avec l'Église officielle et hiérarchique pendant plus de deux siècles.

La plupart des chrétiens qui traversèrent ainsi l'acharnement des destructeurs se réfugièrent notamment sur l'île de Hirado et dans l'archipel Goto, non loin de Nagasaki qui fut la ville catholique du Japon. Tout Japonais eut alors l'obligation de s'enregistrer auprès d'un temple bouddhiste, mais les chrétiens cachés donnèrent le change, y compris dans les objets de piété : les statues bouddhistes dissimulaient des symboles chrétiens, comme Maria Kannon, en fait représentation de la Sainte Vierge avec une croix dans le dos et un poisson – la Christ – dans un panier. Peu à peu, sans prêtres, ils s'organisèrent pour baptiser leurs enfants, pour leur enseigner un rudiment de catéchisme et les quelques prières reçues en héritage des missionnaires. Ces petites communautés choisirent des anciens, chokata, à mettre à leur tête.

Aujourd'hui, en très petit nombre, peut-être mille, les descendants des chrétiens cachés qui refusèrent de rejoindre l'Église catholique lorsque cette dernière put se réimplanter au Japon, perpétuent leurs traditions dans le secret, mêlant culte des ancêtres, pratiques shinto-bouddhiques et exercices de piété à la saveur chrétienne. Ils continuent de prier du bout des lèvres, en silence, par petits groupes discrets, parfois dans la nature, sur des lieux où furent martyrisés leurs ancêtres. Leurs oraisons, orasho –du latin oratio–, sont composées dans un japonais mêlé de latin et de portugais. Ils prient le chapelet sur leurs doigts, par habitude de la peur de la persécution. D'ailleurs, certains qui sortirent de l'ombre au moment de la réouverture du pays à l'Occident, périrent martyrisés en 1867, lorsque plusieurs milliers de catholiques furent pour la dernière fois, torturés et massacrés.

Un des épisodes les plus étonnants de l'histoire des chrétiens cachés est leur rencontre avec l'Église catholique revenue sur les terres japonaises au XIX<sup>e</sup> s. Les

Missions étrangères de Paris prirent alors la succession des jésuites du XVI<sup>e</sup> s. Monsieur –le Père– Bernard Petitjean construisit une église, toujours en place, à Nagasaki. Cette église d'Oura –qui échappa miraculeusement à la destruction lors de l'explosion atomique de 1945– fut remarquée par des chrétiens cachés grâce à la croix surplombant le clocher.

### Dévotion à la Vierge

Ceux-ci s'étaient transmis, de génération en génération, des informations précises pour savoir si un prêtre était catholique ou non, grâce aux jésuites qui n'avaient cessé de lutter contre l'hérésie protestante. Ils savaient qu'ils devaient vérifier l'attachement à Rome, la dévotion envers la Très Sainte Vierge et le célibat ecclésiastique. Tout d'abord, ils entrèrent dans un lieu de culte anglican et, y rencontrant la femme du pasteur, ils rebroussèrent chemin. En revanche, découvrant la statue de la Vierge dans l'église d'Oura, ils surent qu'ils étaient de nouveau au bercail, d'autant plus que le Père Petitjean, qui deviendra le premier évêque de l'Église catholique refondée au Japon, leur précisa que les prêtres étaient bien célibataires. Ils firent connaître l'opuscule qui avait maintenu leur foi et nourri leur doctrine, le Traité de la Contrition, rédigé en 1603 par le jésuite Luis Cerqueira, alors évêque de Nagasaki, ouvrage dans lequel l'auteur, de façon prémonitoire, définissait une théologie pénitentielle non sacramentelle particulièrement bien adaptée à la clandestinité. La plupart de ces chrétiens cachés réintégrèrent l'Église reconstituée, sauf quelques invincibles, méfiants et parfois rejetés par leurs condisciples leur reprochant de mêler des pratiques païennes à leurs dévotions chrétiennes.

Ces ultimes chrétiens cachés poursuivent leur culte devant deux autels domestiques, l'un pour les ancêtres, l'autre pour la Révélation chrétienne. Ils conservent précieusement d'insignes reliques, transmises à travers les siècles : reliques des vingt-six premiers martyrs crucifiés à Nagasaki en 1597, médailles de saint François-Xavier, rouleaux de prières catholiques du XVII<sup>e</sup> siècle, calendriers solaires de la même époque, statues bouddhiques dissimulant des symboles chrétiens, etc. Impressionnante épopée, unique dans l'histoire du christianisme !

Le Père Petitjean écrivit en 1865 à propos de ces catholiques surgissant de l'ombre : *“ Il est étonnant de trouver parmi eux tant de connaissances des mystères de notre Sainte Foi. Ils comprennent aussi bien que beaucoup de nos catholiques de France la faute originelle, les mystères de la sainte Trinité, Incarnation,*

*Rédemption. Ils comprennent aussi les commandements de Dieu et les mettent en pratique” (Lettre au P. Albrand, 17 sept. 1865).*

Au-delà de l’admiration qu’une telle fidélité fait naître, nous devrions aussi éprouver de la honte en constatant combien tiède est la foi lorsqu’elle s’habitue à ne vivre que dans un environnement sans danger. Cette page glorieuse de l’Église est peut-être aussi un signe pour l’avenir, tandis que la haine contre la vraie foi ne cesse de grandir. La résistance des chrétiens cachés continuera à porter du fruit.

## LIVRES

### *Le capitaine Darreberg,*

*Abbé Henri Perrin, Assoc. des Pèlerins de La Salette, 158 pp, 6.50€. A partir de 13/14 ans. 1944 – 2024 il y a 80 ans. Une vie, une évasion, une conversion, un apostolat quotidien et une mort programmée par le Ciel... dans la joie.*

*Un petit livre magnifique, plein de rebondissement et au rythme haletant des péripéties d’une évasion, d’une conversion et d’un apostolat tout enflammé, de missions dans la Résistance, et de combats aériens.*

*Ce livre est un témoignage. Un récit de guerre, rédigé en pleine clandestinité, l’auteur faisant aussi partie de la Résistance. L’identité des personnes est donc secrète. Mais ils ont bien existé.*

Tout commence un jour dans un oflag. « Darreberg, jeune officier plein de vie et d’humour, farceur à ses heures et toujours de bonne humeur, n’a pas son air jovial habituel : - *Eh bien l’Abbé, laissez-moi vous dire. Vous avez dans une conférence, raconté l’histoire de la Salette. Evidemment c’est une pieuse blague mais tout de même ça a remué pas mal de types dans le camp. C’est très chic d’imaginer des trucs de ce genre pour faire passer les jours moins bêtement. - Ce n’est pas une blague proteste l’Abbé.*

Darreberg se réveille. Le voici redevenu lui avec toute son allure tellement sympathique sous son manteau d’ironie et de scepticisme. : - *Vous savez, l’Aumônier, que je ne crois plus à grand-chose. La sottise des hommes, la méchanceté des loups -et ils ne marchent pas tous à quatre pattes-, la vie stupide et âpre, c’est à peu près mon Credo... Je raconte de bonnes histoires, je fais le malin et je joue au pitre pour distraire la galerie, mais au fond je me vomis de*

dégout... Quand même cela m'a intéressé votre affaire. Je veux aller me rendre compte sur place de cette légende. C'est toujours intéressant d'aller aux sources de l'imagination. - Vous parlez toujours sérieusement sans doute ? Nous sommes bouclés pour quelques mois, quelques années. - Eh bien moi, l'Abbé, je me déboucle aujourd'hui. Je m'évade ce soir.... Je vous envoie dans deux semaines un rapport sur votre légende. Affaire à suivre ! »

Commence alors une épopée fantastique, où l'on sent la main de Notre-Dame qui attire irrésistiblement et protège le capitaine par une succession d'attentions et miracles.

Et celui qui n'était que pitrerie n'aura maintenant de cesse de partager ce message de La Salette à tous, amis et collègues de la RAF où il poursuivra sa carrière, et ce, en dépit des moqueries de certains, obéissant ainsi à la Vierge 'Vous ferez passer mon message à tout mon peuple'. Engagé dans la Résistance, il passe en Angleterre. Il est incorporé à une unité de pilotes de chasse. Aux commandes de son appareil, le voici lancé dans des missions qui se terminent souvent en combats aériens. 'Si je dois être descendu, je voudrais que ce soit en me lançant vers le ciel', disait-il. Jusqu'au jour, un 19, (sa date fétiche) où il est noté 'Darreberg n'est pas rentré'.

Nul n'a jamais su quelle a été la mort de Darreberg. Mais cette question est-elle si importante ? Pour lui, la mort n'était déjà plus la mort, mais la joie de l'enfant qui va retrouver sa Mère du Ciel, la joie du serviteur fidèle : 'Quand on travaille au service de la Sainte Vierge, avait-il noté sur son journal une semaine plus tôt, le 10 janvier, Elle sait payer ses dettes avec la magnificence d'une Reine et la délicatesse d'une Maman.'

Ce livre tant de fois réédité – 42° mille depuis 1956- est écrit par l'abbé Perrin qui fut ami de Darreberg et chapelain du sanctuaire de la Salette. En 1950, affaibli par la captivité et touché gravement par la maladie, l'abbé Perrin a guidé lui-même la rédaction de notes éparses sur le 'capitaine Darreberg' dont la publication était encours dans la revue Les Annales de Notre-Dame de La Salette. En 1956 pour l'édition définitive, une introduction relatant l'apparition et son message fut ajoutée. Le lecteur y découvre La Belle Dame évoquée sans cesse dans les chapitres suivants.

# Ukraine – Pourquoi la Russie a gagné

| Xavier Moreau, préface du général Delawarde) Stratpol/The Book Edition, 23€ |

Xavier Moreau, ancien officier français, diplômé de l'Ecole Spéciale Militaire de Saint-Cyr, est un analyste politico-stratégique. Entrepreneur installé à Moscou depuis 24 ans, auteur de plusieurs livres, directeur de Stratpol, c'est un père de famille attaché aux valeurs traditionnelles de la France éternelle. Soucieux de l'évolution de son pays d'origine et attaché à celle de son pays d'accueil, il a été l'un des premiers analystes à annoncer la victoire russe, comme le rappelle le général Delawarde, ancien chef 'Situation-Renseignement-Guerre Electronique' à l'Etat-major Interarmées de Planification Opérationnelle, qui signe la préface de ce livre. L'auteur avait déjà choisi le titre de cet ouvrage lorsqu'il s'est attelé à le rédiger en juin 2022, ayant acquis la certitude que la Russie l'emporterait, même face aux forces conjuguées du régime de Kiev et de l'OTAN. Les seules questions qui se posent encore aujourd'hui sont de savoir à quel prix, quand et pour quels résultats.

## L'Ukraine ou la dictature bandéristo-mafieuse

L'ouvrage débute par une critique des "Maître Gims" de l'histoire ukrainienne. Le rappeur Maître Gims s'est attiré un certain nombre de moqueries en avril 2023 pour avoir affirmé que les pyramides d'Egypte disposaient de l'électricité. Xavier Moreau démontre que si les mythes inventés par les historiens kiéviens ne font rire personne, ils sont pourtant du même tonneau. Le directeur de Stratpol s'attache ensuite à démonter l'attitude victimaire de la Pologne, devenue premier allié de l'entité kiévienne à partir de février 2022, avant que la Pologne ne se mette depuis quelques mois à bloquer les exportations agricoles et les transporteurs routiers ukrainiens, s'apercevant enfin que les intérêts de l'Ukraine ne sont pas ceux de la Pologne.

Bien sûr, un chapitre de l'ouvrage traite de la dictature bandéristo-mafieuse. Sans oublier de rappeler qu'en 2014, moins de deux mois après le coup d'Etat de Maïdan, Hunter Biden, fils de Joe Biden, entrait au conseil d'administration de la compagnie gazière ukrainienne Burisma. La corruption est une clé indispensable pour comprendre l'Ukraine.

## L'aveuglement du monde occidental et l'effondrement du mythe de la supériorité de son matériel

Mais c'est évidemment l'analyse des raisons de la défaite de l'axe otano-kiévien qui intéressera tout particulièrement le lecteur, en un temps où Emmanuel Macron joue au va-t-en-guerre. Les communicants ont pris le pas sur les militaires, faisant fi de la réalité du terrain. L'ouvrage décrit avec force détails les cimetières de chars de l'armée otano-kiévienne après l'échec de sa fameuse contre-offensive, brisant le mythe de la supériorité du matériel occidental. Les chars Challenger II britanniques et les Abrams américains (dont les filtres des moteurs doivent être nettoyés deux fois par jour !) se sont révélés totalement inadaptés à ce conflit. Il faut aussi souligner le manque de munitions et d'obus qui affecte l'armée otano-kiévienne alors que l'armée russe consomme plusieurs milliers d'obus chaque jour sur le front ukrainien. L'obstination de l'état-major otano-kiévien pendant cinq mois a aussi siphonné les réserves humaines de son armée. Désormais, la folie destructrice amène les autorités ukrainiennes à mobiliser les classes d'âge jusqu'à 60 ans. Adolescents, femmes et handicapés sont également envoyés au combat, le tout sur fond de corruption massive avec des hommes ukrainiens payant jusqu'à 5 000 dollars pour échapper à la mobilisation et à une mort probable.

L'Occident a sous-estimé tant l'économie russe que l'armée russe. Il en paye le prix. Et la société russe s'est avérée aussi solide que son armée, ce que les dirigeants occidentaux ont évidemment refusé de voir.

Un livre qui remet les pendules à l'heure, loin de l'intoxication qui règne dans les médias dominants occidentaux.

## TÉMOIGNAGE

### *Donnez-nous des robes noires !*

Source principale Fr. E. Laveille, S.J.,  
*The Life of Father De Smet, S.J., TAN Books, Charlotte, NC (USA) 2000*

Les pionniers de cette évangélisation sont les saints jésuites français Jean de Brébeuf, Isaac Jogues et leurs compagnons qui, vers 1640, ont été missionnaires

dans la région Est du Canada et ont été martyrisés par des Iroquois belliqueux.

Or, cette graine a germé plus tard, mais de manière d'autant plus fructueuse, lorsque, vers 1815, un groupe de croyants Iroquois, sous la direction de leur chef Vieil Ignace, quitta la mission jésuite près de Montréal pour se rendre à l'ouest dans les Montagnes Rocheuses. Là, dans une vallée, ils rencontrèrent la tribu indienne des Têtes-Plates, sans doute la plus vertueuse d'Amérique du Nord, qui les accueillit si bien que les Iroquois restèrent avec eux. Bientôt, Vieil Ignace, un apôtre ardent, sagace et courageux, acquit une grande influence parmi les Têtes-Plates. Souvent, il leur parlait de la foi catholique, de ses vérités et de ses fêtes, et leur recommandait vivement de demander aux pays de l'Est d'envoyer une 'robe-noire' - c'est ainsi que les Indiens appelaient les jésuites à cause de leur soutane - qui leur montrerait le chemin du Ciel et leur administrerait les sacrements. Les Têtes-Plates accueillirent ses enseignements avec un cœur ouvert et réglèrent leur vie selon ces principes ils priaient matin et soir, sanctifiaient le dimanche et baptisaient les mourants. Très vite, deux tribus voisines voulurent aussi être instruites, la présence d'un prêtre était de plus en plus désirée - mais la mission la plus proche, près de Montréal, était éloignée de 6 000 km !

Ce n'est qu'au printemps 1831 que les Têtes-Plates apprirent qu'une mission jésuite avait déjà été fondée neuf ans plus tôt près de Saint-Louis sur le Mississippi, à "seulement" 2 400 km de là.

La tribu y envoya aussitôt quatre Indiens pour demander la venue d'une robe-noire. Ces derniers atteignirent Saint Louis en automne, au terme d'un voyage extrêmement fatigant et dangereux à travers des cols de montagne, des territoires de tribus ennemies et les prairies arides des Grandes Plaines.

Ils se rendirent aussitôt dans une église catholique pour se prosterner devant Celui que Vieil Ignace leur avait appris à adorer. Malheureusement, personne ne comprenait leur langue, et de plus deux d'entre eux moururent bientôt d'épuisement et les deux autres ne sont jamais rentrés chez eux.

En été 1835, après avoir attendu en vain, les Têtes-Plates envoyèrent une deuxième délégation, cette fois-ci, Vieil Ignace lui-même partit avec ses deux fils. Lorsqu'ils arrivèrent à la mission jésuite près de Saint-Louis, l'Iroquois, qui parlait un peu le français, présenta la grande demande des tribus montagnardes. Mais comme les prêtres catholiques étaient alors trop peu nombreux, on le consola en lui disant que " le 'chef noir' de Rome, " le pape, se

chargerait bientôt de trouver des missionnaires, mais après le retour d'Ignace, 18 mois s'écoulèrent encore sans qu'aucun prêtre n'arrive chez les Têtes-Plates. C'est ainsi qu'en été 1837, on décida d'entreprendre un troisième voyage, pour lequel quatre Indiens accompagneraient Vieil Ignace. Mais lorsque les voyageurs traversèrent le territoire des Sioux, 300 guerriers les encerclèrent et tous les cinq furent tués. Affligés par cette nouvelle, les Têtes-Plates se résolurent en 1839 à envoyer une quatrième délégation composée de deux Iroquois, Peter Gaucher et Jeune Ignace, qui parlaient un peu le français. Cette fois-ci, le moment était venu en arrivant mi-septembre sur les rives du Missouri, à quelques centaines de kilomètres de Saint-Louis, ils découvrirent la mission Saint-Joseph, que le jésuite flamand Père Pierre-Jean De Smet (1801-1873) venait d'établir un an plus tôt auprès d'une petite tribu indienne.

Le Père De Smet, un homme d'une force physique inépuisable, était parti de l'actuelle Belgique pour la mission en Amérique du Nord alors qu'il n'était encore qu'un écolier. Entré chez les jésuites sur la Côte orientale en 1821, il avait été ordonné prêtre à 26 ans dans la station missionnaire près de Saint-Louis. Il était irrésistiblement attiré par l'Ouest pour y apporter la foi aux tribus encore préservées et les protéger du whisky, de l'avidité et de l'injustice des Blancs.

Au sujet de sa rencontre avec les deux Iroquois, il écrivait *“Les larmes aux yeux ils me priaient de les accompagner ... Je donnerais volontiers ma vie pour voler au secours de ces Indiens.”* Mais le Père De Smet dut lui aussi faire patienter les envoyés, car il lui était impossible de quitter sa mission. Les deux Iroquois se rendirent donc à Saint-Louis et discutèrent longuement avec l'évêque, Joseph Rosati. Profondément impressionné par la persévérance et le sacrifice de huit années d'effort des Têtes-Plates, pour obtenir un prêtre, il écrivit au général des jésuites *“Pour l'amour de Dieu, mon très révérend Père, n abandonnez pas ces âmes.”* Et celui-ci s'engagea à envoyer un prêtre.

Peter Gaucher s'empessa d'aller apporter aux leurs la nouvelle tant attendue, tandis que Jeune Ignace restait à Saint-Louis pour accompagner *'leur'* missionnaire au printemps. Le Père De Smet se proposa dès qu'il apprit que son supérieur général avait accepté. Fin mars 1840, il quittait Saint-Louis avec son guide pour rejoindre une caravane de marchands de peaux.

Dans la plaine des prairies, il fut pris d'une telle fièvre qu'on le pressa de faire demi-tour, « mais mon désir de voir les tribus des montagnes l'emporta sur toutes les raisons qu'ils purent me donner » écrit-il. Parvenu fin juin dans

l'immensité des Montagnes Rocheuses, à quelques kilomètres encore de sa destination, le convoi rencontra dix guerriers Têtes-Plates qui étaient partis au devant du missionnaire afin de l'escorter jusqu'au camp.

Après un accueil chaleureux et émouvant, ces derniers racontèrent comment ils furent préservés par miracle sans perdre un seul homme, lors d'un combat de cinq jours contre les Pieds-Noirs, leurs ennemis mortels *“Nous nous sommes battus en braves, soutenus par le désir de vous voir. Le Grand-Esprit...”* comme les Indiens appelaient Dieu, “a eu pitié de nous, Il nous a aidés à écarter les dangers sur la route qui doit vous conduire à notre camp.”

Quelques jours après la première Sainte Messe jamais célébrée dans la région des Montagnes Rocheuses, ils arrivèrent au camp. Les Têtes-Plates et leurs deux tribus amies avaient préparé au missionnaire un accueil époustouflant ! C'est avec des larmes et des cris de joie que les quelque 1 600

Indiens allèrent à sa rencontre. Ils le conduisirent ensuite à la tente du chef appelé Grand-Visage, qui accueillit le prêtre avec la plus parfaite cordialité :

*“Robe-Noire, soyez le bienvenu dans ma nation. Nos cœurs sont joyeux. C'est aujourd'hui que le Grand-Esprit a accompli nos vœux. Vous êtes au milieu d'un peuple grossier et pauvre, plongé dans les ténèbres de l'ignorance. J'ai toujours exhorté mes enfants à aimer le Grand-Esprit.*

*Nous n'ignorons pas que tout ce qui existe est à Lui, et que nous recevons tout de Sa main libérale ... Robe-Noire, parlez, nous sommes tous vos enfants. Montrez-nous la route que nous devons suivre, pour arriver là où réside le Grand-Esprit. Nos oreilles sont ouvertes, nos cœurs recevront toutes vos paroles. Parlez !”* Et ce fut le cas !

Le Père De Smet témoigna : *“Depuis mon arrivée jusqu'à mon départ, leur avidité d'entendre la parole de Dieu ne fit que s'accroître. Je leur prêchais régulièrement quatre fois par jour. L'empressement était si grand, qu'ils couraient pour avoir une bonne place. Les malades même se faisaient porter...”*

Le jésuite leur enseigna aussitôt les commandements fondamentaux, il leur parla de la Vierge Marie et de la Passion du Seigneur, s'étonnant toujours de leur ouverture d'esprit - celle d'un enfant - et de leur émotion. Bientôt, il put baptiser environ 300 Indiens, dont le chef Grand-Visage et sa femme, qui tous parfaitement préparés, demandèrent finalement la Sainte Eucharistie. Comme à

Guadalupe, dans le sud du Mexique, la Vierge a soutenu l'action du missionnaire en apparaissant à plusieurs reprises à des Têtes-Plates, comme à cette fillette de 12 ans qui, mourante, murmurait à ceux qui l'entouraient “*Je vois les cieux ouverts, et la Mère de Jésus-Christ m'invite à aller près d'Elle. Écoutez les robes-noires, parce qu'elles disent la vérité.*”

À la fin de l'été 1840, après quelques semaines durant lesquelles le Père De Smet avait partagé la vie itinérante des Têtes-Plates, le moment était venu de partir. Mais il promit aux Indiens affligés de revenir au printemps avec d'autres missionnaires.

Lorsque le jésuite rapporta aux supérieurs de Saint-Louis les résultats extrêmement fructueux de son travail auprès des peuples des montagnes, il fut décidé de mettre en place tout un réseau de missions jusqu'à la côte Pacifique pour évangéliser le Nord-Ouest américain, et le Père De Smet fut désigné comme le principal promoteur de cette immense entreprise. C'est ainsi qu'au printemps 1841, il retourna chez les Têtes-Plates, dans la vallée de Bitterroot, pour y fonder la mission Sainte-Marie avec cinq confrères. Jusqu'en 1846, le Père De Smet a parcouru inlassablement au fil des ans les Montagnes Rocheuses, au prix d'innombrables souffrances, à la recherche de peuples indiens et en vue de préparer la fondation de nouvelles missions. A sa mort à 72 ans, le 'Grand-Robe-Noir', comme l'appelaient les Indiens, avait traversé 16 fois l'Atlantique pour récolter les fonds nécessaires lors de voyages en Europe. Environ 290 000 km ont été parcourus par le plus grand missionnaire d'Amérique, l'apôtre des Montagnes Rocheuses', au cours des 40 années de son ministère.

Il est devenu l'ami paternel d'environ 40 000 Indiens dans 36 tribus, auxquels il a apporté l'Évangile du salut. Au milieu du XIX<sup>e</sup> s, dans toute l'Amérique, le Père de Smet fut l'unique personne en qui les Indiens avaient une réelle confiance. Lorsque le conflit s'intensifia entre l'armée américaine et les tribus indiennes, qui se défendaient jusqu'au sang contre la politique des Blancs qui violaient les traités, le gouvernement américain demanda l'aide du 'Grand-Robe-Noir' en tant que médiateur central, notamment en 1868 lors des négociations avec les Sioux dirigés par leur célèbre chef Sitting Bull (1831-1890).